



En
accès
libre

LE VIRUS
DE LA RECHERCHE

AMÉLIE ARTIS ET VIRGINIE MONVOISIN

**COVID-19, CAGNOTTES
ET MARCHANDISATION**

PUG

La collection « **LE VIRUS DE LA RECHERCHE** » est une initiative des PUG en partenariat avec [The Conversation](#) et l'Université Grenoble Alpes.

Directrice de la publication : Ségolène Marbach

Directeur de la collection : Alain Faure

Cette édition électronique a été réalisée pour les PUG par Catherine Revil, en télétravail, pendant la période de confinement.

ISBN 978-2-7061-4938-2 (*e-book PDF*)

ISBN 978-2-7061-4939-9 (*e-book ePub*)

© PUG, juin 2020

15, rue de l'Abbé-Vincent – F-38600 Fontaine

pug@pug.fr / www.pug.fr

L'OPÉRATION **LE VIRUS DE LA RECHERCHE**

En réaction à la situation inédite engendrée par le coronavirus, les PUG ont proposé à leurs auteurs et aux chercheurs intéressés d'**ouvrir la réflexion sur les enjeux de la crise du Covid-19 vus par le monde de la recherche, sur la base d'une contribution libre et volontaire.**

Nous avons demandé aux auteurs de questionner les modes de formulation et de diffusion des savoirs car l'urgence nous oblige sur cette voie. Les chercheurs sont des gens passionnés. Leur *virus de la recherche* formate leurs réflexions sur la marche du monde et il nous semble que la crise du Covid-19 favorise aussi un travail d'introspection sur les ressorts sensibles du métier de chercheur – ses tâtonnements, ses doutes, ses énigmes mais aussi ses espoirs.

La collection « Le virus de la recherche », coordonnée par Alain Faure (CNRS, Sciences Po Grenoble, Pacte, UGA), rassemble les meilleurs textes issus de cette initiative dans une série d'e-books courts, en libre accès, en téléchargement sur le site des PUG, dans leur réseau de diffusion, et chez tous les libraires en ligne.

Face à la crise, les PUG choisissent de faire preuve d'esprit coopératif, de réactivité et d'agilité et proposent ainsi à leurs lecteurs de garder les neurones en action dans l'effervescence des réflexions et du débat scientifique.

Bonne lecture à tous!

- **AMÉLIE ARTIS EST ÉCONOMISTE (SCIENCES PO GRENOBLE).**
- **VIRGINIE MONVOISIN EST ÉCONOMISTE (GRENOBLE ÉCOLE DE MANAGEMENT).**

La crise sanitaire actuelle révèle et accélère des transformations en cours dans notre société. Dans ce contexte, les cagnottes et autres initiatives financières alternatives se multiplient et mobilisent une foule d'individus pour tenter de répondre aux problématiques économiques et sociales qui commencent à se poser.

Engouement et surenchère

Elles proviennent de particuliers ou d'entreprises, pour soutenir une association ou une activité marchande. Leur nombre en ligne explose :

« L'engouement ne cesse de s'amplifier, confirme-t-on chez Leetchi, plateforme de cagnottes en ligne. Nous sommes passés de 4 300 cagnottes à la date du 26 mars à plus de 10 000 aujourd'hui, et un total de dons d'environ 6 millions d'euros, pour les seules consacrées à la solidarité autour de l'épidémie et de ses conséquences »¹.

Elles se déclinent par territoire (Gard, Quimper, Amiens, etc.), elles s'articulent autour d'activités spécifiques (sport, aide alimentaire, personnels soignants CHU Montpellier, etc.) et elles sont initiées par des communautés variées (sportifs, habitants, métiers, réseaux sociaux, etc.). Peut-on dire que la surenchère dans l'annonce de gestes de générosité est de mise ? Il est vrai que les médias relayent largement le phénomène et les annonces de don des personnes (sportifs, acteurs, etc.) ou d'entités économiques ou sociales (grandes entreprises, clubs sportifs, etc.) se multiplient.

1. <https://www.leparisien.fr/societe/covid-19-les-francais-font-des-dons-par-millions-19-04-2020-8302329.php>

Trois questions inédites

Le phénomène d'appel à la solidarité en temps de crise n'est pas nouveau en soi. Néanmoins, la forme prise par ces collectes n'est pas anodine et soulève trois questions relatives à la place du don et de ses institutions dans la société.

Les cagnottes encouragent-elles la marchandisation des échanges de dons propres à la réciprocité? Accélèrent-elles la défiance vis-à-vis de la solidarité publique institutionnalisée dans le pacte républicain et dans le système de protection sociale? Et enfin, sont-elles des vecteurs de mutations structurelles des systèmes économiques?

Il nous semble qu'au-delà de la simple innovation technologique, les plateformes de dons et autres cagnottes contribuent à une transformation plus profonde de la société et qu'elles interrogent donc les principes du don, de la solidarité et de la redistribution.

Un don davantage numérique

L'importance de la générosité ne se dément pas. En France, elle se monte à 7,5 milliards d'euros par an (France Générosité, 2019). Et l'apparition des cagnottes ouvre de nouvelles perspectives de collectes en termes de montants recueillis et de nouveaux donateurs.

6
—

Rappelons rapidement les trois caractéristiques de ces cagnottes. Tout d'abord, leur principe est de faire appel à un grand nombre d'individus, chacun ayant un faible poids dans le financement d'un projet donné. Ensuite, la relation entre un porteur de projet et les donateurs n'est pas nécessairement et uniquement de nature monétaire; il est possible d'avoir un système de contreparties en nature (des cadeaux, un accès privilégié au catalogue, etc.). Enfin, il s'agit d'un mode de financement utilisant les technologies de l'Internet comme vecteur quasi exclusif de mise en relation des individus en capacité et en besoin de financement.

La pratique du don consiste à céder quelque chose gratuitement et sans contrepartie, elle ne relève ni du troc ni de la vente. Elle est présente de tout temps et dans toutes les sociétés humaines. Qu'il soit public, privé, religieux ou collectif, le don demeure une action sociale parfaitement visible et donc reconnue et codifiée dans notre société – tant d'un point de vue juridique que fiscal (réduction d'impôts sur les dons aux associations par exemple).

Depuis quelques années, de nombreuses innovations modernisent les pratiques de don – avec le contact direct ou au contraire grâce à la dématérialisation. Pour l'essentiel, il s'agit de s'appuyer sur les réseaux (internet ou relais direct

de personnes physiques) ou au contraire, de développer les actions individuelles avec la générosité embarquée (la possibilité d'arrondir à l'euro supérieur un ticket de caisse, par exemple). Le public a désormais la possibilité de faire un don par SMS, d'arrondir une facture, de donner des points de fidélité, de participer à des collectes en réunion, etc.

C'est bien tout cela qu'illustrent le succès des plateformes et le nombre croissant de leurs utilisateurs; le don reste profondément ancré dans les pratiques mais il devient davantage dématérialisé, davantage « numérique ».

Des conventions marchandes

Néanmoins, le développement des cagnottes a des effets ambigus et le constat est plus contrasté qu'il n'y paraît. Alors que le don relève de la réciprocité entre les individus, du retour vers autrui et de la reconnaissance des enjeux de l'*Autre*, les formes numériques du don s'inspirent des échanges marchands. Les donateurs restent dans une logique de don (c'est pour cela qu'ils se rendent sur les plateformes), mais la relation entre le bénéficiaire et le donataire comme le cadre même de cette relation relèvent désormais de la logique marchande à deux niveaux.

D'une part, la relation dans le don change, et éloigne les individus. La plateforme agit comme un véritable intermédiaire financier qui crée une distance sociale entre donateur et donataire et prélève une commission, générant un bénéfice pour un tiers.

D'autre part, la plateforme transforme le cadre général de cette relation, en faisant intervenir des éléments purement marchands. Elle utilise des données économiques pour évaluer et mesurer le projet (comme le font les organismes de crédit). Et elle organise la rencontre entre une offre de projets (en fonction de thèmes, de finalités, etc.) et une demande dématérialisée (celle des donateurs) sur une place de marché virtuelle.

Dans cette mise en concurrence des projets, les donateurs se retrouvent en situation de « choix » de projets à financer, tandis que les cagnottes utilisent et diffusent des conventions marchandes.

Les tensions autour de la protection sociale

Les cagnottes génèrent des transformations qui ne se limitent pas à la question du don et de la générosité des individus. Elles créent aussi un hiatus entre les solidarités au sein de la sphère publique. Certes, en cette période de crise,

elles témoignent de la solidarité des individus. Elles s'inscrivent donc bien dans le champ de la solidarité privée. Mais les finalités de plusieurs d'entre elles sont l'objet de critiques, parfois radicales.

Trois exemples sont révélateurs de ces tensions. Lors du mouvement des gilets jaunes, les cagnottes (qu'elles soient destinées à un ancien boxeur ou à la police) ont fait controverse. Même tension après l'incendie de la cathédrale Notre-Dame : le mouvement de collecte de fonds a suscité une polémique portant sur les montants promis et les suspicions de recherche d'allègements fiscaux pour les plus grandes fortunes. Enfin quand des grandes entreprises se mobilisent pour fournir des masques et faire des dons en temps de coronavirus, des voix s'élèvent pour contester leur légitimité alors qu'elles ont par ailleurs recours à l'optimisation fiscale et échappent en partie à l'impôt. Ainsi un slogan sur une banderole accrochée aux barrières de l'hôpital Saint-Antoine proclamait « LVMH – PSA – BOUYGUES – BNP – Payez vos impôts – L'hôpital se fout de la charité ».

On peut se demander si les cagnottes en soutien à la police ou aux hôpitaux ne heurtent pas les principes même du pacte républicain et du système de protection sociale. En France, ce dernier a vocation à planifier, mettre en œuvre, financer et réguler les actions de solidarité nationale. La sécurité sociale vise à protéger les individus des risques (économiques et sociaux) et à corriger les inégalités grâce à la transformation des revenus (par les prélèvements et les allocations) et par la production de biens et services non marchands.

Ce système propose donc tout autant un ensemble de prestations qu'un ensemble de prélèvements et d'impôts. Les principes d'égalité et de solidarité s'appuient bien sur ces deux volets institutionnels. Mais qu'en est-il, s'il est possible de se soustraire à l'impôt ? Est-ce aux individus qu'il revient de « choisir » les missions méritant solidarité et générosité ? Appartient-il aux plus aisés de se pencher ponctuellement sur les problématiques des plus fragiles ? Les cagnottes mettent donc en exergue la question du financement de la protection sociale.

Le tournant néolibéral

Les évolutions du financement de l'État et les politiques de rigueur, voire d'austérité, mettent à mal les mécanismes de solidarité entre les catégories sociales, les territoires et les générations. De tout temps, les agents économiques se sont engagés pour pallier un besoin « non satisfait » soit par des fonds et des outils de production, soit par des actions politiques et des initiatives économiques et sociales (création d'associations, de mutuelles, etc.).

Avec les cagnottes, il s'agit bien de la même logique mais leur multiplication, destinée à soutenir les services publics, montre en creux l'ampleur du désengagement de l'État et l'évolution de son financement. À l'heure où la crise demande une réponse de solidarité entre les groupes sociaux, entre les territoires et entre les générations, et dans laquelle l'État pourrait être le garant de la justice sociale, le développement des cagnottes souligne cruellement les manquements de ce dernier et la déconstruction de l'organisation de la protection sociale.

La popularité des cagnottes est donc à la fois un révélateur de la dynamique économique et sociétale, de la marchandisation et de la fragilisation de la protection sociale. Reposant sur des ressorts commerciaux et sur l'engagement des individus, les cagnottes sont en réalité éloignées des principes de réciprocité et de redistribution publique et institutionnalisée. La surenchère des gestes de générosité et l'altruisme des puissants vers les faibles témoignent, nous semble-t-il, d'un mouvement précaire et mal adapté à la gravité de la situation. ●

PARU AUX PUG

Amélie Artis est auteur aux PUG de :



Introduction à la finance solidaire, collection « Économie en + », 2013.

[Découvrir l'ouvrage](#)

[Découvrir la collection](#)

Découvrir d'autres titres de la collection [LE VIRUS DE LA RECHERCHE](#).